

MERCREDI 21 MAI 2014 |

**la Nouvelle  
République.fr**

Deux-Sèvres - Environnement

## Le Marais retrouve son label

**C'est fait. Hier matin, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a signé le très attendu décret rendant au Marais poitevin son titre de "parc naturel régional". Réactions.**

Le Marais poitevin n'aura jamais été aussi près de son label perdu en 1996. A 12 h 20 hier, Ségolène Royal a fait savoir dans un tweet qu'elle venait de signer « le décret du label au Parc Naturel du Marais poitevin ». Il ne manque plus que la signature du Premier ministre et la publication du texte au Journal officiel (sans doute dès jeudi) pour que le site retrouve sa notoriété d'antan.

Si la nouvelle a fait des heureux, elle n'a en réalité surpris personne. **Yann Héлары**, le premier, attendait cette signature avec patience et confiance. « *C'est un grand bonheur de retrouver ce label au moment où Ségolène Royal est ministre de l'Écologie* », commentait hier après-midi le président du Parc interrégional du Marais, rappelant – sans négliger le travail de Delphine Batho – qu'« *elle s'est beaucoup battue pour ce parc.* »

### Beaucoup de travail

Pas plus de surprise chez la députée **Delphine Batho** qui, soulignant sa « *profonde satisfaction* », parle de cette signature comme d'« *une formalité attendue* ». Elle rappelle aussi que ce travail de reconquête du label a nécessité « *beaucoup de travail pour convaincre* ». Elle ne nie d'ailleurs pas que la présence à ses côtés d'Alain Bougrain-Dubourg lui a été précieuse : le président de la LPO a notamment su rallier à la cause du label les membres du Conseil national de la protection de la nature, plus que perplexes sur l'ambition de la charte qui constitue le socle du label.

« *Ce qui a aussi pesé*, ajoute la députée, *ce sont les nouvelles orientations de la politique de l'eau et la reconquête des zones humides que j'ai portées.* » C'est sans doute aussi pourquoi elle voit dans ce label « *non pas un aboutissement mais un point de départ* », « *un encouragement à amplifier les actions pour la préservation du marais* ».

### Reconnaissance

Même si elle admet que « *la charte manquait peut-être un peu d'envergure* », la députée socialiste **Geneviève Gaillard**, qui travaille actuellement sur sa proposition de loi sur la biodiversité, applaudit elle aussi, voyant là « *une vraie reconnaissance de l'importance de ce territoire* ». « *Depuis le temps qu'on l'attendait!* », s'exclame-t-elle en plaidant pour une amplification des actions du Parc.

Conseiller municipal de la maraîchine commune de Coulon, **Dominique Giret** estime que le label sera un facteur de préservation de l'environnement de ce territoire autant qu'il favorisera le développement économique.

« *Mais il ne suffit pas d'avoir le label*, ajoute le maire de Sansais, **Rabah Laïchour**. *Il faut le cultiver, le développer. Peut-être faut-il renforcer les équipes présentes sur le terrain, celles du parc mais aussi de l'Etat, des associations...* »

### Attractivité

Président de l'Agence de développement touristique des Deux-Sèvres, **Gérard Zabatta** veut lui aussi profiter de la vague. « *Ce label va renforcer l'attractivité de ce territoire* », pronostique-t-il. On pense notamment aux projets de création d'une voie de tourisme fluvial sur la Sèvre niortaise et de route cyclable entre la Normandie et l'Atlantique, projets qu'il porte avec pugnacité. « *Mais attention*, prévient-il, *ça ne veut pas dire qu'on va pouvoir faire n'importe quoi. Ce label est aussi une protection supplémentaire contre les investissements ou constructions anarchiques.* »

Emmanuel Touron



Dix-huit ans après l'avoir perdu, le Marais va retrouver le label PNR.